



Mon fils mineur condamné à payer le fondsgarantie peut saisir salaire

Par **FNA**, le **21/11/2020** à **13:26**

Au moment des faits mon fils était mineur (2 personnes avec lui) est condamné solidairement à payer les victimes , est'il possible que le fonds de garantie peut faire une saisie sur mon salaire? Mon assurance a déjà payer une partie de la somme la part de mon fils, j'ai proposé un échéancier entre 20 et 30€ par mois et on m'a dit non il faut que je donne 20% = 440€ de mon salaire Je souhaiterais savoir si le FDG est en mesure d'accepter ma proposition. Merci de votre réponse, et votre aide. Cdl

Par **P.M.**, le **21/11/2020** à **14:10**

Bonjour,

Je présum qu'il y a eu un Jugement...

A priori, pour qu'il y ait saisie sue salaire, la personne concernée est convoquée devant le Juge du Tribunal Judiciaire...

Le barème figure dans [ce dosssier](#)...